



REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE'S
soumise à la LPrPNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

Dossier No DP 343/103/2025

A remplir par le responsable communal

Requête reçue le : 16.09.2025 Responsable communal : M. Florim Ajda
Visite sur place : 16.09.2025 Arbre(s) dangereux : ☐ OUI ☒ NON
En présence de : Mme Francine Monnard

A remplir par le requérant de l'abattage

A. Intervenants : Raison sociale ou adresse

Propriétaire	Commune de Montreux 1820 Montreux
Demandeur	Commune de Montreux Service des espaces publics Section des espaces verts

A remplir par le requérant de l'abattage

B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre

Adresse	Avenue Mayor-Vautier – 1815 Clarens
Parcelle No	DP 343

A remplir par le requérant de l'abattage

C. Motif(s) de la demande

Motifs invoqués par le requérant : voir point « E »

A remplir par le responsable communal

D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre

No	Nom scientifique	Nom français	Remarque(s) – diamètre à 100 cm du sol	Valeur du sujet en CHF
1	<i>Liquidambar styraciflua</i>	Copalme d'Amérique	17 cm	

E. Motifs admis selon la LPrPNP

- ☒ Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
- ☐ Arbre mort
- ☐ Entrave avérée à l'exploitation agricole
- ☐ Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe)
- ☐ Aucun motif invocable selon la LPrPNP

Remarque(s) du responsable communal : l'arbre a été victime de vandalisme et a été annelé (écorçage sur toute la circonférence du tronc sur plusieurs centimètres). **Une plainte a été déposée.**

F. Préavis du service des espaces publics

- ☒ favorable à l'abattage
- ☐ défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal)
- ☐ la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.

G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité

- ☐ L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent)
- ☒ Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue)
- ☐ Refuser l'abattage pour les motifs suivants :
- ☐ Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage
- ☐ Autres recommandations d'entretien :

H. Compensation prévue

- ☒ Nouvelle plantation : 1 arbre majeur d'une hauteur minimale de 2m50 à la plantation
- ☐ Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique « D » Caractéristique de l'arbre)

I. Affichage au pilier public

Date d'affichage au pilier public : du 23.09.2025 au 22.10.2025

J. Remarque(s) éventuelle(s)

Le collaborateur technique : Florim Ajda

Date : 19.09.2025

Visa : FA

Le chef de service : Patrick Aubort

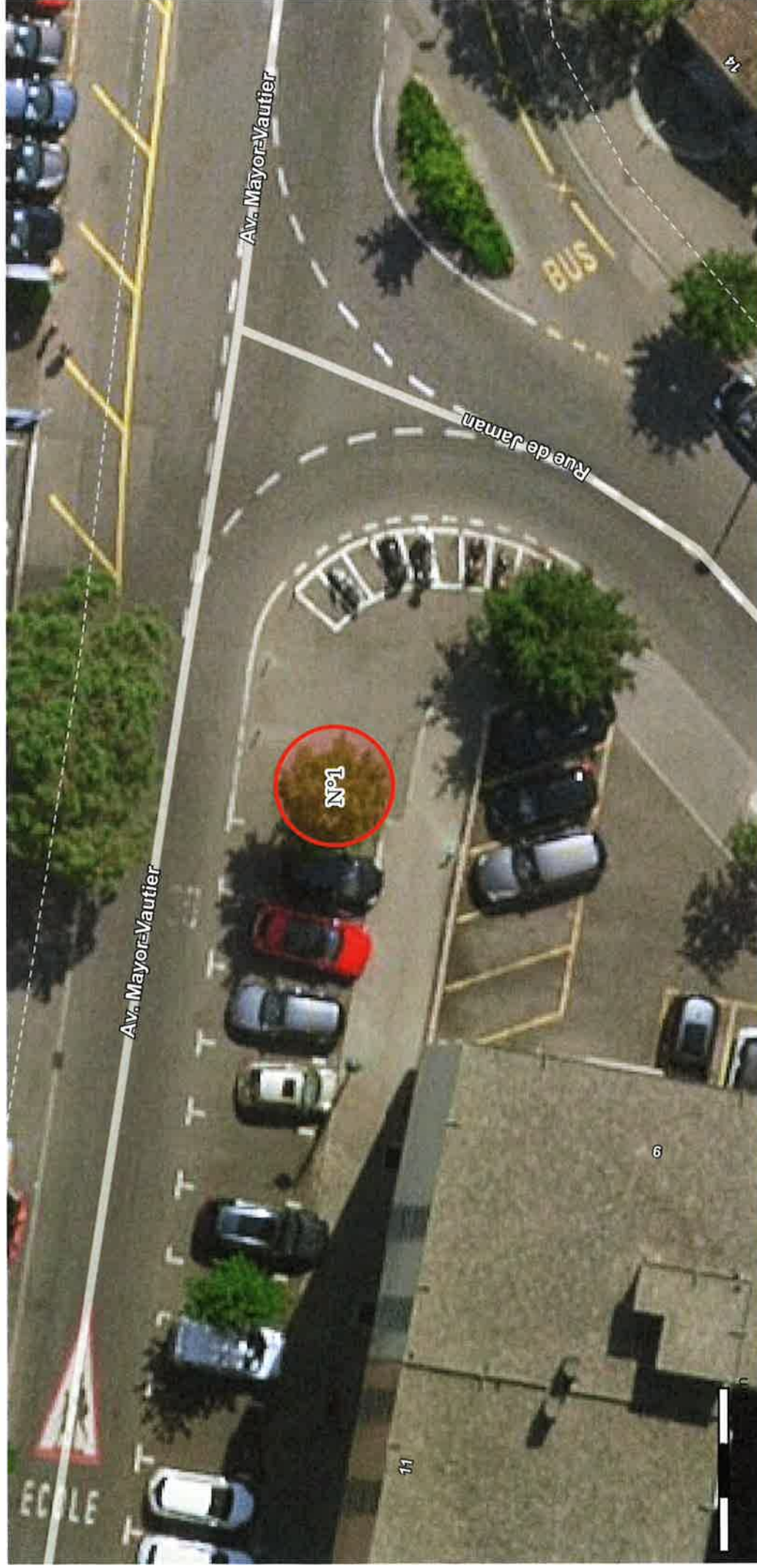
Date : 23.09.2025

Visa : [Signature]

La directrice : Irina Gote

Date : 23.09.2025

Visa : [Signature]



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique



Demande d'autorisation d'abattage

DP 343

Avenue Mayor-Vautier, 1815 Clarens

Arbre n°1 Copalme d'Amérique, Liquidambar styraciflua

Echelle : 1:200

Coordonnées : 2°55'8"202 / 1°14'3"573

Date d'impression : 16.09.2025

